

Direction des Relations européennes,
internationales et de la Francophonie

Que faire pour partir en séjour d'études Erasmus+?

- 1) **Octobre de l'année précédant le départ (n-1)** : Assister à l'une des réunions d'information de la DREIF relatives aux programmes d'échanges et financements
- 2) **Novembre à décembre de l'année précédant le départ (n-1)** : Rencontrer l'enseignant coordinateur de votre discipline pour la destination qui vous intéresse et envisager avec lui la nature du contrat pédagogique que vous allez signer (quels enseignements suivre à l'étranger pour une validation des enseignements dispensés à l'Université de Franche-Comté ?)
- 3) **Décembre (année n-1) à février (année n)**: Formuler une candidature sur l'application [Mobility Online](#) dédiée.
Se connecter à cette application avec les identifiants ENT
- 4) **Mi-février (année n)** : sélection des étudiants par les enseignants coordinateurs Erasmus
- 5) **Mars (année n)** : La DREIF envoie aux partenaires étrangers les dossiers de candidature des étudiants.
Les étudiants s'informent auprès de leur université d'accueil sur les modalités d'inscription ; ils s'inscriront obligatoirement avant la date limite fixée par chaque établissement d'accueil.
- 6) **Avril (année n)** : les étudiants candidats reçoivent un contrat de mobilité Erasmus. Ils devront le retourner à la DREIF signé en deux exemplaires originaux. Ils devront également compléter leur contrat pédagogique sur la plateforme dédiée [OLA](#) .
- 7) **Juillet (année n)** : La DREIF envoie aux étudiants sélectionnés un lien internet vers un test de langue facultatif, leur permettant d'évaluer en ligne leurs compétences linguistiques.
- 8) **Juillet (année n)** : Les étudiants doivent impérativement s'inscrire à l'Université de Franche-Comté (ils ne s'acquittent pas des droits d'inscription au sein de l'université d'accueil).
- 9) **Septembre (année n)** : Dès leur arrivée dans l'université d'accueil, les étudiants doivent faire remplir une attestation d'arrivée qui permettra le versement des aides auxquelles ils peuvent avoir droit.

Contacts :

- *Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Serbie, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni.*

Mme Parrenin, tél. 03 81 66 58 40 (DREIF) michelle.parrenin@univ-fcomte.fr

- *Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Italie, Macédoine, Malte, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède et Turquie.*

Mme Girod, tél. 03 81 66 52 95 (DREIF) frederique.girod@univ-fcomte.fr

Financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent en être tenues pour responsables.